

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE JEANSTAR SA, Champ de la Croix 3, 1753 Matran

1. GÉNÉRALITÉS:

Sauf convention spéciale constatée par écrit, l'envoi de la commande par le client, implique son adhésion aux présentes conditions de ventes.

Ce n'est qu'après acceptation écrite par JEANSTAR SA de la commande que les deux parties se trouvent liées par le contrat de vente.

2. COMMANDES:

Seules les commandes écrites sont valables.

3. DÉLAIS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués par JEANSTAR SA sur ses accusés de réception sont donnés à titre indicatif, JEANSTAR SA s'efforce de les respecter. Leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité. Si des retards devaient se produire, JEANSTAR SA en informera les clients dès qu'il en aura connaissance et fixera un délai convenable pour s'exécuter, avec l'accord des clients.

4. AVIS DE DÉFAUTS

Les marchandises seront vérifiées quant à leur qualité apparente et en quantité, à réception. Dans les trente jours suivant la réception, l'acheteur signalera par écrit à JEANSTAR SA tout défaut manifeste dûment constaté et/ou tout problème de quantité.

Tout défaut ne rentrant pas dans le cadre du paragraphe précédent sera signalé par écrit à JEANSTAR SA dans les trente jours suivant sa découverte.

5. GARANTIE ET RETOURS

Sauf accord spécial avec le client, JEANSTAR SA garantit les marchandises ou fournitures contre tout vice de fabrication et/ou fonctionnement pour une période de vingt-quatre mois à compter de leur livraison.

Dans le cas de retour de pièce, JEANSTAR SA n'accepte pas des retours des marchandises sans préavis. Le client doit recevoir un accord écrit de JEANSTAR SA avant de retourner les marchandises.

6. PAIEMENTS

Les marchandises sont payables au siège social de JEANSTAR SA, soit au comptant, soit dans 30 jours à partir de la date de la facture.

Au cas où JEANSTAR accepterait des délai de règlement plus importants, l'acheteur s'engage à accepter toute lettre de change correspondante dès réception des marchandises.

L'existence de défauts suspectés ne délie pas le client de son obligation de paiement de la facture.

7. CHANGEMENT DES CONDITIONS

JEANSTAR SA se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes conditions générales de vente, le reste de celles-ci continuera à régir les relations avec les acheteurs.

8. DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales de vente sont exclusivement régies par le droit suisse.

9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige découlant ou en rapport avec les présente conditions générales de vente sera soumis à la juridiction exclusive de tribunaux ordinaires de la République et Canton de Fribourg.

JEANSTAR SA